

SUSTAINABLE INVESTMENT POLICY



Table des matières

Philosophie d'investissement durable Principes de base	2
Règles ESG	
1. Negative screening	3
2. Positive screening	4
3. Investissement thématique	5
Règles Popso (Suisse) Fonds d'investissement SICAV	6
Sources de données ESG	
1. MSCI	7
2. Moody's	8

Philosophie d'investissement durable – Principes de base

Ce document présente la «Politique d'investissement durable» de BPS (SUISSE). Il résume les principes de base selon lesquels notre Banque interprète les critères de durabilité, étendus au concept d'ESG (Environmental, Social, Governance), et les intègre à son processus de gestion et de conseil en matière d'investissements.

Voici les principes directeurs du processus d'investissement «durable»:

Définition de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement comprend tous les titres dans lesquels il est possible d'investir selon la solution choisie. Il ne coïncide pas nécessairement avec le benchmark de la solution d'investissement choisie.

Premier objectif: maximiser la performance

L'objectif premier des produits et services d'investissement proposés par BPS (SUISSE) est toujours de maximiser la performance ajustée au risque. En respectant ce principe, nous répondons au mieux aux besoins de la clientèle et mettons en œuvre la durabilité en priorité dans notre rôle d'intermédiaire financier, en réduisant au minimum les conflits d'intérêts potentiels avec nos clients.

Les concepts de performance et de risque sont toutefois influencés par celui de la durabilité, qui s'impose en tant que nouvelle dimension d'analyse. Ces trois dimensions (performance, risque et durabilité) permettent à la Banque de définir et de proposer à ses clients une offre complète et diversifiée de produits et de services d'investissement.

Deuxième objectif: soutenir la protection de l'environnement

Le deuxième objectif du processus d'investissement est de soutenir la protection de l'environnement, tout en tenant compte des relations avec la société environnante au sein de l'ensemble des communautés locales et des différents groupes et catégories de personnes, en particulier ceux qui nécessitent une protection particulière.

L'aspect social constitue un trait distinctif de l'histoire et de la tradition du Groupe Banca Popolare di Sondrio, dont BPS (SUISSE) fait partie intégrante. C'est pourquoi nos investissements doivent également veiller à ne pas porter préjudice à la société dans son ensemble, et donc miser sur des entités respectueuses de ces questions et, partant, en conformité avec les normes minimales de bonne gouvernance d'entreprise.



Règles ESG

La Banque adopte une approche modulaire de la mise en œuvre des règles ESG, qui s'articulent autour de trois niveaux.

1. Negative Screening (value-based)

Les titres émis par les entités qui dépassent les critères indiqués dans le tableau ci-dessous sont considérés comme non durables.

Critère	Brève description	Seuil du chiffre d'affaires
SVVK-ASIR	Entreprises ne respectant pas les normes éthiques minimales, d'après la liste publiée par l'Association suisse pour l'investissement responsable (SVVK-ASIR), dont les détails sont disponibles sur svvk-asir.ch	
Armes controversées	Sociétés actives à tous les niveaux et quel que soit leur degré d'implication dans le domaine des armes controversées	0%
Armes conventionnelles	Sociétés liées à la fabrication ou à la distribution d'armes conventionnelles	5%
Tabac	Sociétés liées à la production ou à la distribution de tabac	5%
Jeux d'argent	Sociétés liées au secteur des jeux d'argent et de hasard (paris et activités similaires) sans distinction de ses sous-secteurs	5%
Adult entertainment	Sociétés liées au secteur du «divertissement pour adultes» (pornographie et activités similaires), sans distinction de ses sous-secteurs	5%
Cumul des précédents secteurs	Entreprises liées de manière cumulée aux secteurs décrits ci-dessus	10% (total des expositions)

2. Positive Screening (best-in-class)

On évalue la gestion et l'exposition d'une entité aux facteurs de risque ESG en déterminant l'incidence sur la solidité financière et la compétitivité économique à long terme. Seules les meilleures entités analysées sont considérées comme «conformes» selon les critères suivants:

Critère	Niveau minimal accepté	Échelle
MSCI ESG Rating	BBB	AAA -CCC
Environmental Pillar Score	3	0 -10
Social Pillar Score	3	0 -10
Governance Pillar Score	3	0 -10

De la combinaison de ces deux premiers niveaux de règles est né le SYSTÈME DE RECONNAISSANCE BANCAIRE AVEC SYMBOLES qui permet d'identifier les titres «durables», «non évalués» et «non durables»:



ESG COMPLIANT



NOT RATED



ESG NON-COMPLIANT

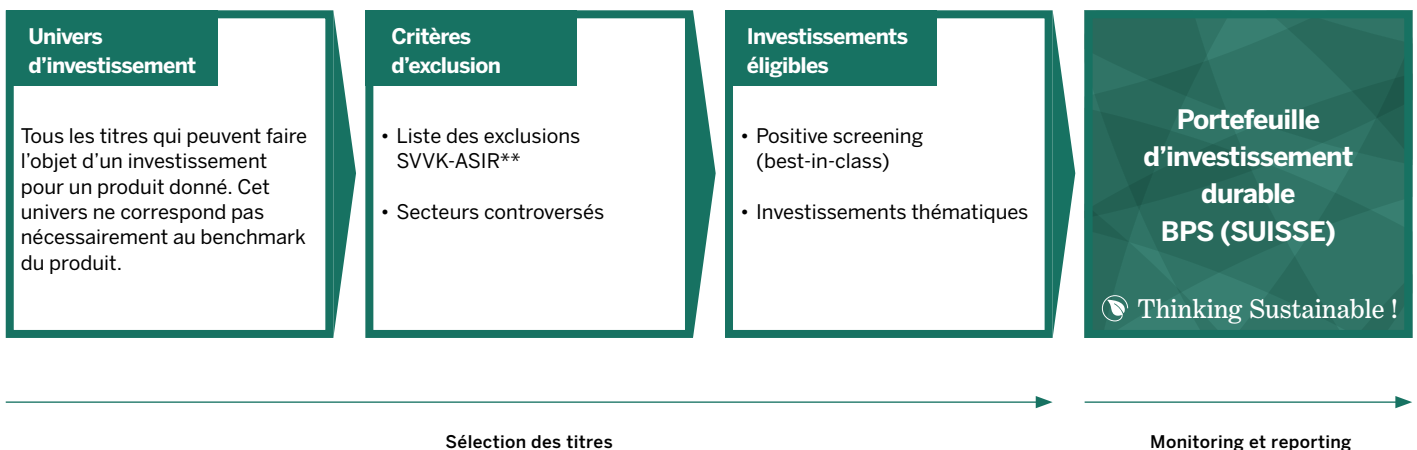
3. Investissement thématique

Des règles supplémentaires, concernant les fonds d'investissement de tiers, s'appliquent aux produits d'investissement dénommés «ESG» par la Banque:

- Tous les produits d'investissement du portefeuille, à l'exception de la part des liquidités et des produits sur matières premières, des produits structurés et des produits immobiliers, doivent être conformes aux **art. 8 ou 9** de la réglementation européenne SFDR*.
- On opère une préférence pour les fonds **axés sur la partie E (Environnement)**, par exemple les thèmes d'investissement suivants:
 - a) Clean Energy
 - b) Climate Change
 - c) Environmentally Friendly

BPS (SUISSE)

Modalité d'intégration ESG au processus de sélection des investissements durables



* En vigueur depuis le 10 mars 2021 dans l'Union européenne, Sustainable Finance Disclosure Regulation établit à l'intention des acteurs des marchés financiers un large éventail d'obligations en matière d'information sur la durabilité des produits financiers qu'ils gèrent ou conseillent.

** Association suisse pour des investissements responsables, www.svvk-asir.ch

Règles Popso (Suisse) Investment Fund SICAV

Concernant les produits de la SICAV, qui promeuvent des caractéristiques de durabilité (art. 8 Sustainable Finance Disclosure Regulation – SFDR), les critères d'exclusion de l'univers d'investissement suivants sont utilisés à ce jour:

1. Secteur «Défense»
2. Exclusion des titres non notés ou ayant obtenu un score inférieur à 30 dans le domaine «ESG» et/ou «E» (Environnement), sur la base des données fournies par Moody's (anciennement Vigeo Eiris).



POPSO(SUISSE)
INVESTMENT FUND SICAV

www.popsOfunds.com



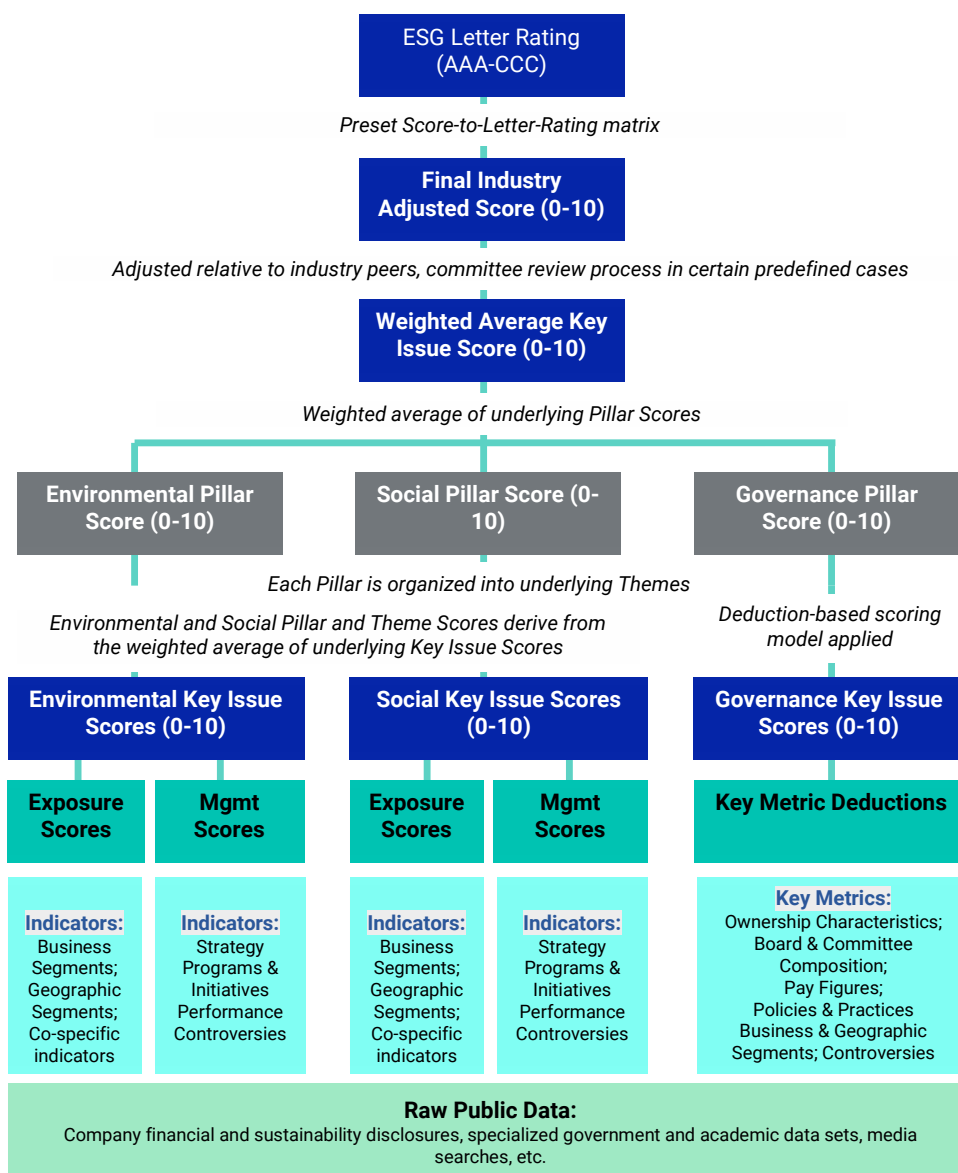
Sources de données ESG

1. MSCI

La méthodologie MSCI se fonde sur un système de notation (AAA-CCC), qui repose sur des analyses distinctes pour chaque pilier (E, S et G), lesquels s'appuient eux-mêmes sur des indicateurs clés de performance (key performance indicators, KPI).

Voir le schéma ci-dessous:

Exhibit 4: Hierarchy of ESG Scores



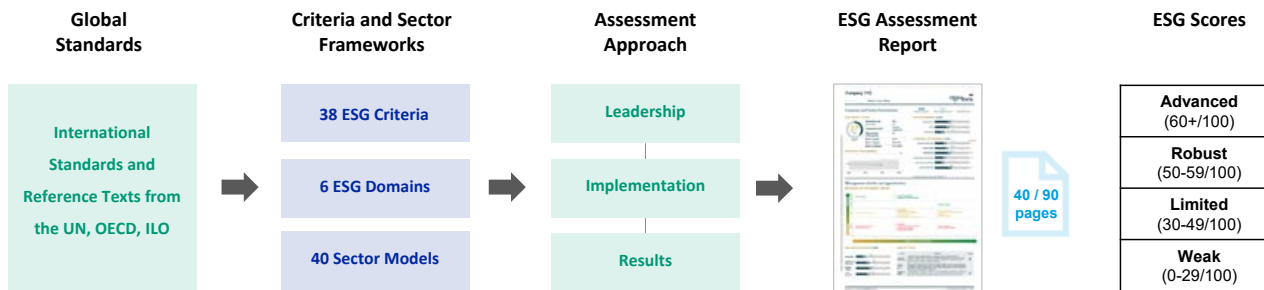
2. Moody's (anciennement Vigeo Eiris)

La méthodologie de Moody's est basée sur 38 critères ESG, répartis sur 6 domaines (Environmental, Business Behaviour, Human Resources, Human Rights, Corporate Governance, Community Involvement), conduisant à une évaluation (scores ESG) selon l'échelle suivante:

- Weak (0-29)
- Limited (30-49)
- Robust (50-59)
- Advanced (60-100)

Voir le schéma ci-dessous:

Methodology



ESG assessment methodology built around international standards and reference texts. ISO9001 quality certified research methodologies and processes



Source:
Moody's ESG Assessment

Version septembre 2023
Banca Popolare di Sondrio (Suisse) SA

Call Center 00800 800 767 76
esg@bps-suisse.ch
www.bps-suisse.ch